

2020-1059
2020-06-12

STOP! LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
Voir le panneau arrière pour les mises en garde



DANGER

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GLYFOS^{md} HERBICIDE EN CONCENTRÉ SOLUBLE 2

À N'UTILISER QUE POUR LA FABRICATION

GARANTIE : GLYPHOSATE : 97,9 %

N° D'HOMOLOGATION 29143 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : __ kg

**Titulaire d'homologation :
FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722**

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Corrosif. Cause des dommages irréversibles aux yeux. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes à coques ou un écran facial. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION ET L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter d'effluent contenant cette matière active dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans et les eaux publiques. Tout déversement du produit doit être récupéré à l'aide d'une matière absorbante et éliminé selon les normes en vigueur. Pour d'autres directives, contacter l'organisme de réglementation provinciale ou le fabricant.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Des soins de soutien sont recommandés. Le traitement se fonde sur le jugement du médecin et en fonction des réactions de la victime. Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, les semences ni la nourriture humaine ou animale lors l'entreposage ou de l'élimination des déchets.

Entreposage : Entreposer dans le contenant d'origine dans une aire de stockage verrouillée et au sec. Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides ou engrais. Ne pas entreposer à une température supérieure à 38 °C (100 °F) pendant des périodes prolongées.

2020-1059
2020-06-12

Lorsque le contenant est endommagé ou en cas de déversement, utiliser le produit immédiatement ou se départir du produit et du contenant tel qu'indiqué ci-dessous.

Élimination : Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

GLYFOS^{md} est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.